

REUNION DEPARTEMENTALE 17 novembre 2020

Sommaire



1. Bilan 2019

Départs en formation

Participation aux formations proposées par l'ANFH dans le cadre du Plan d'Actions Régional

Courbe des charges mensuelles « Enseignement / Déplacement / Traitement »

Dépenses Engagées Non Mandatées (DENM)

Règles de gestion des frais de traitement (rappel)

Evolution du nombre de prises en charge dans le cadre des dispositifs individuels

2. Données 2020

Consommation enveloppes PLAN

Utilisation des mécanismes validés par le Bureau national de l'ANFH

Plan d'Actions Régional 2020

3. Parcours « nouvel arrivant service formation » proposé par l'ANFH Alpes

01

Bilan 2019

Départs en formation 2017 à 2019

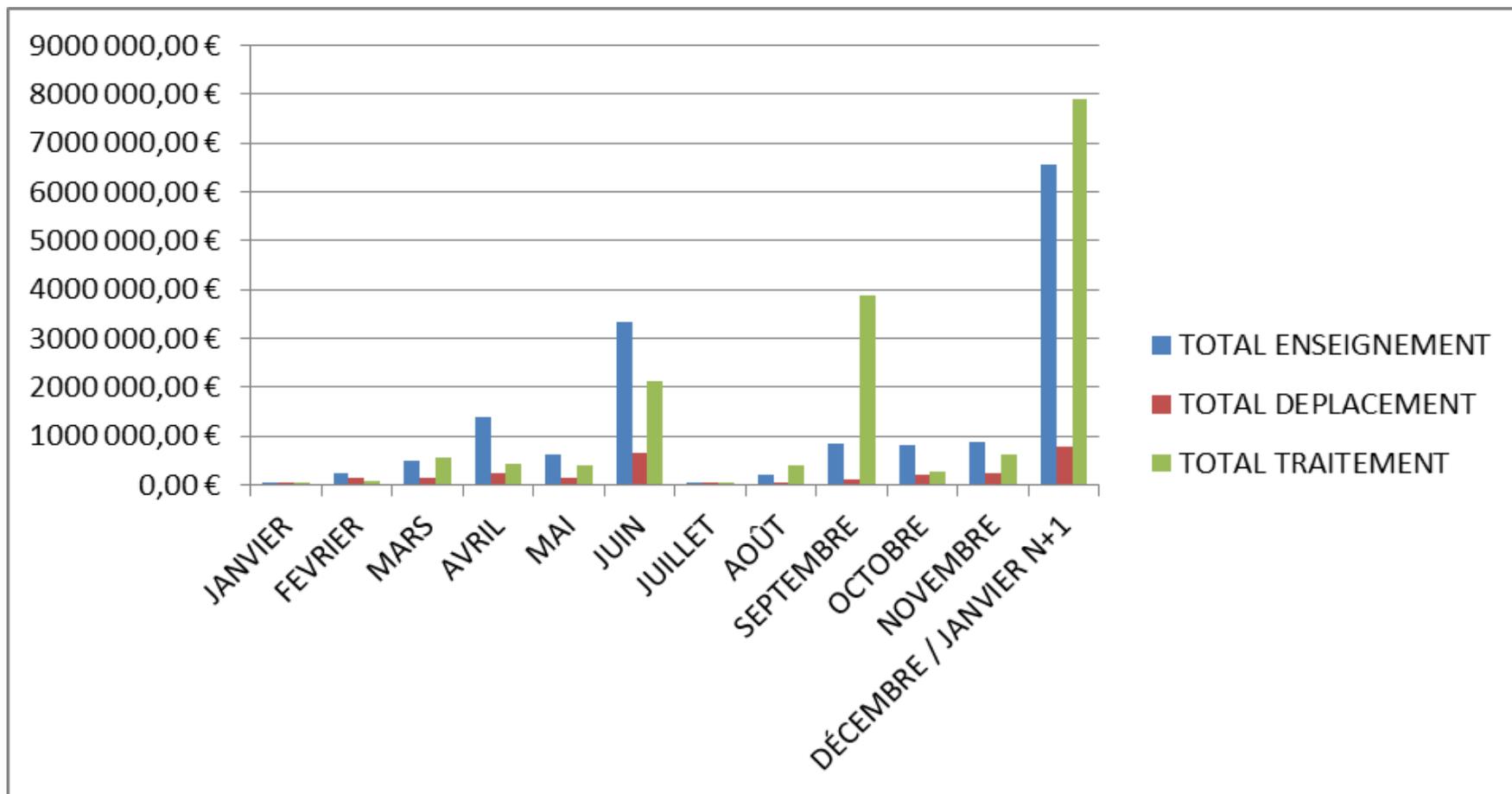
Type	Départs		
	2017	2018	2019
Type 1 : Action de formation professionnelle initiale	822	728	542
Type 2a : Actions de développement des connaissances et de la compétence : Adaptation immédiate au poste de travail	12 844	13 539	12 384
Type 2b : Actions de développement des connaissances et de la compétence : Adaptation à l'évolution prévisible des emplois	15 632	16 870	19 374
Type 2c : Actions de développement des connaissances et de la compétence : Développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances ou compétences	15 847	16 517	18 358
Type 3 : Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques	485	312	349
Type 4 : Études promotionnelles	729	633	816
Type 5 : Actions de conversion	17	15	4
Type 8 : Validation des acquis de l'expérience	20	8	11
	46 396	50 640	51 838

Participation aux formations ANFH

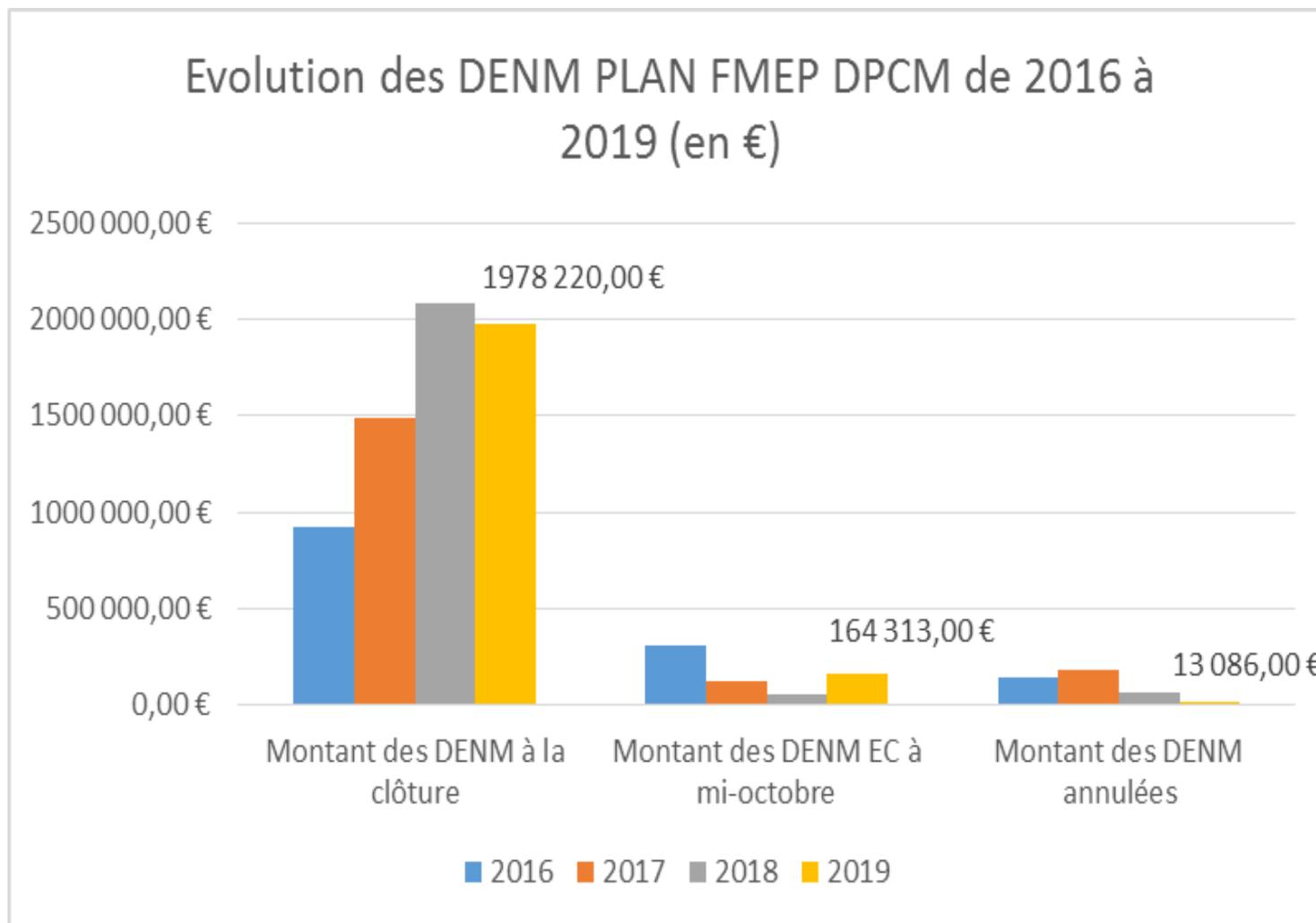
	Formations payantes	Formations gratuites
Nombre d'inscrits	618	1006
Nombre de présents	474	781
Taux présentéisme	77 %	78 %

	Formations payantes	Formations gratuites
Thématiques proposées	76	38
Thématiques mises en place	32	31
Nombre de groupes	48	81

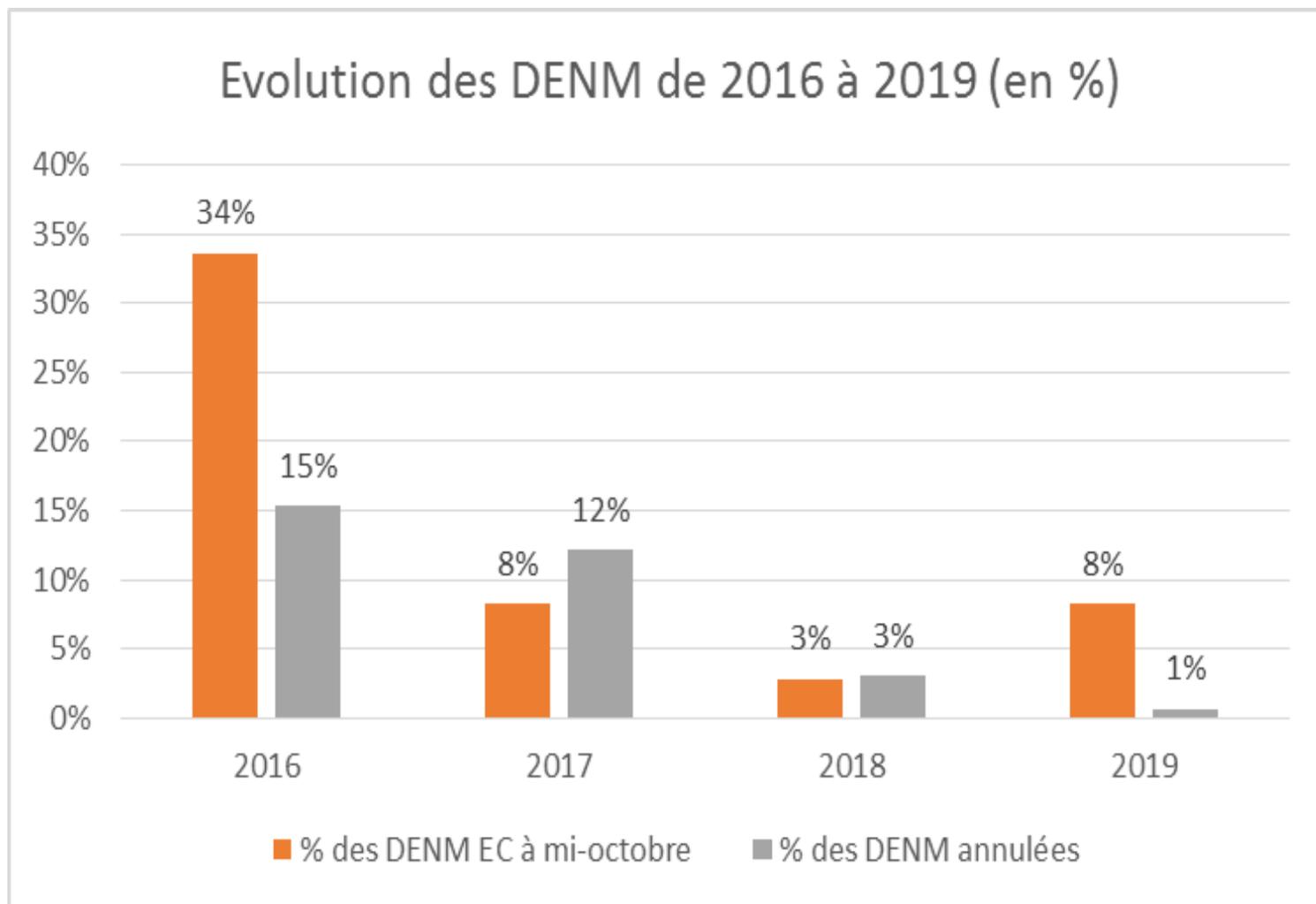
Courbe des charges mensuelles 2019



DENM : Evolution de 2016 à 2019

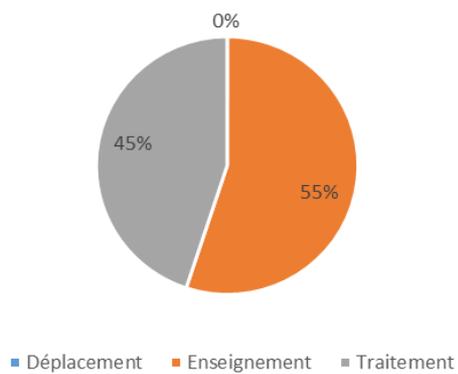


DENM : Evolution de 2016 à 2019

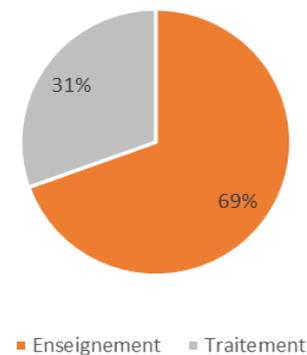


DENM : Focus sur les DENM 2019

Répartition des DENM générées à la clôture 2019 par nature de dépense



Répartition par nature de dépense des DENM 2019 en-cours à mi-octobre 2020



Règles de gestion des frais de traitement (rappel)

Frais de Traitement pour les formations longues (plus de 52 jours) :

12 PRINCIPAUX GRADES	
GRADE	FORFAIT MENSUEL
Adjoint Administratif Agent d'entretien qualifié ASH Qualifié	2 500 €
Aide-soignant Aide Médico-psychologique Auxiliaire de puériculture Ouvrier principal	2 800 €
Assistant de service social Educateur spécialisé Préparateur en pharmacie hospitalière	3 300 €
Infirmier Infirmier de Bloc Opératoire	3 600 €

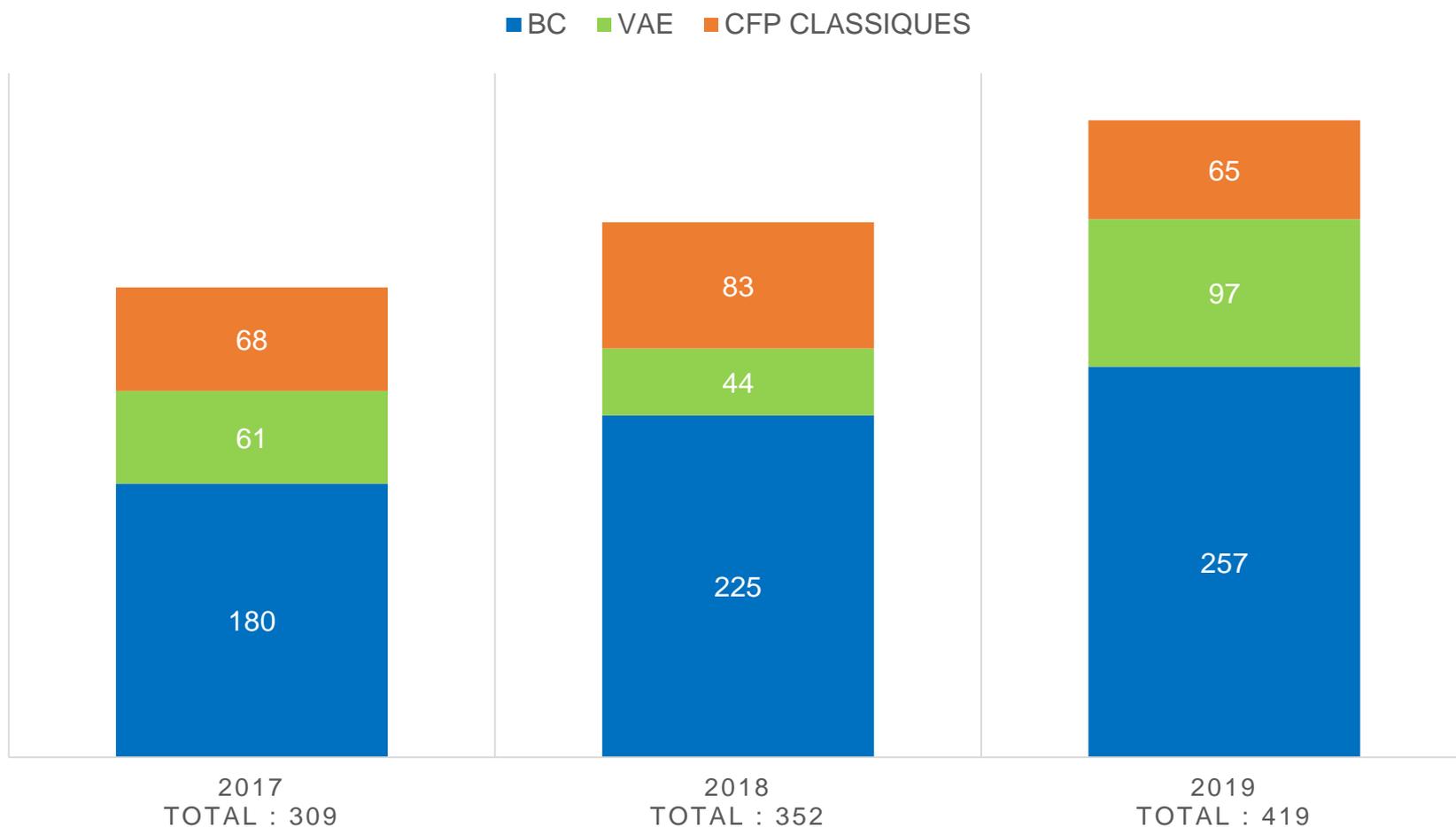
AUTRES GRADES	
CATEGORIE DE REMUNERATION	FORFAIT MENSUEL
A	4 000 €
B	3 300 €
C	2 700 €

Frais de Traitement pour les formations courtes (- de 52 jours) :

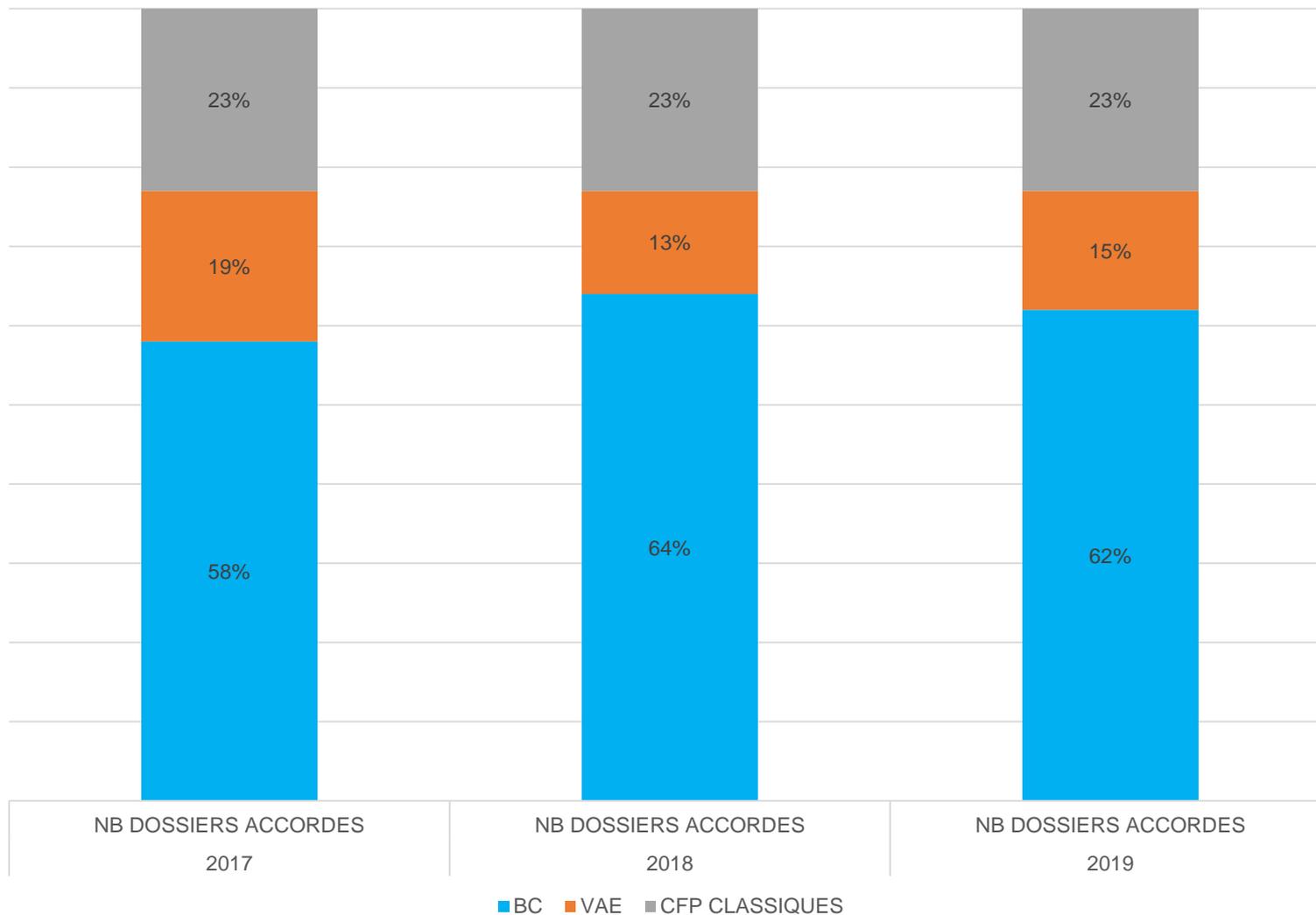
17.50 € / heure / agent quel que soit le grade de l'agent

Evolution de 2017 à 2019 du nombre de prises en charge dans le cadre des dispositifs individuels (CFP,BC,VAE)

Répartition par année, en nombre de dossiers



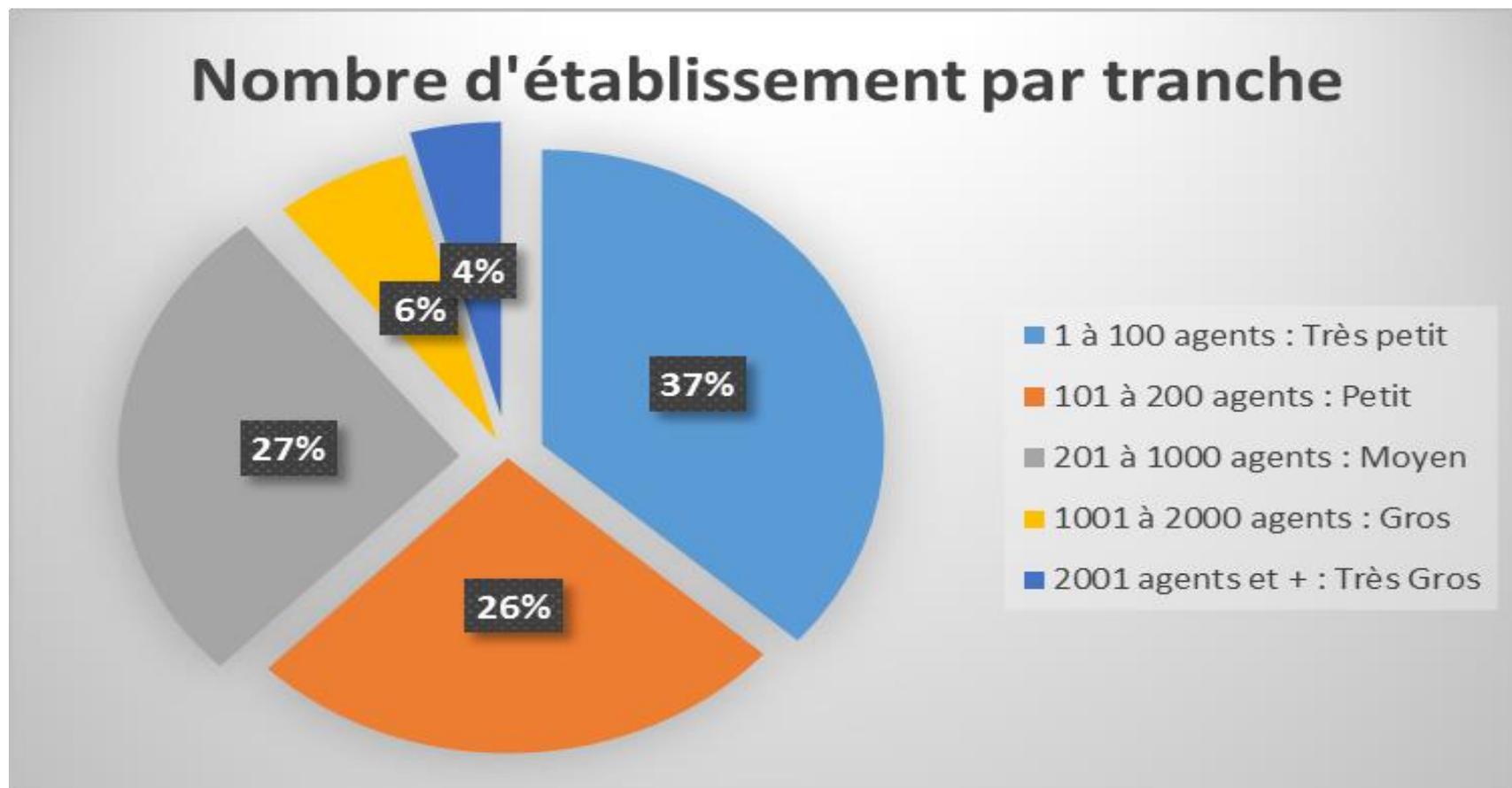
Part des dossiers accordés par année, en % du volume financier



02

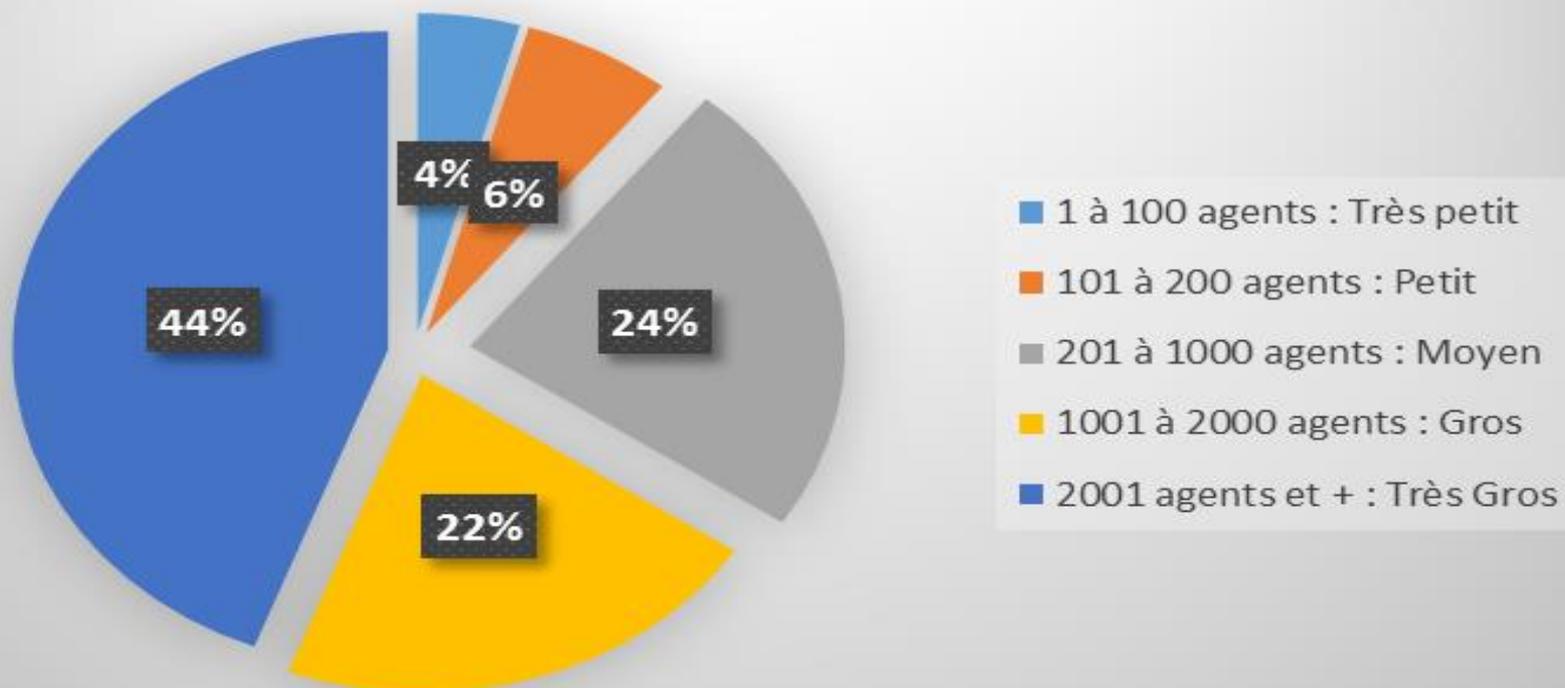
Données prévisionnelles 2020

Consommation enveloppes PLAN



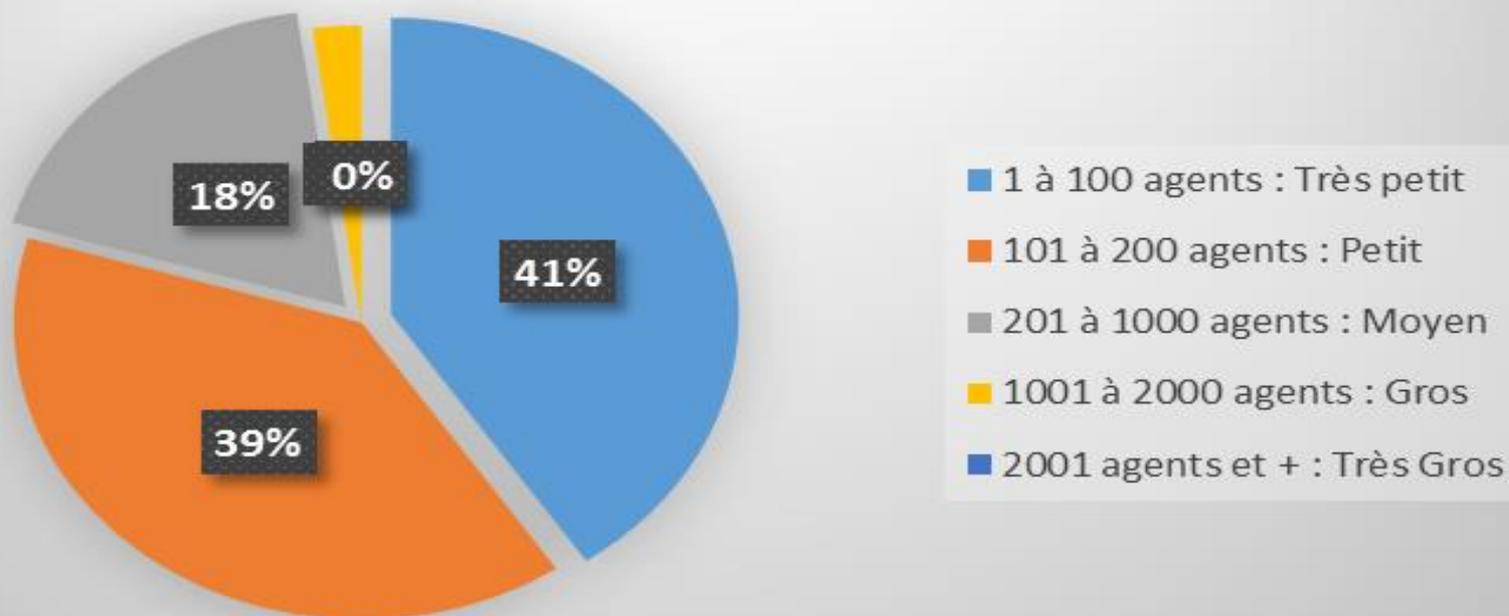
Consommation enveloppe PLAN

Répartition des recettes par tranche



Consommation enveloppe PLAN

Solde non reportable après application des mécanismes 1 et 3



Utilisation des mécanismes validés par le Bureau National de l'ANFH

Mécanisme 1

Permet de couvrir le montant des ARF **N++** (formations pluriannuelles), dans la limite du solde comptable 2020

Mécanisme 2

Permet de couvrir des dépenses liées à la Transformation des conditions de réalisation de la Formation (cf. liste des dépenses éligibles, au verso de l'imprimé de demande d'utilisation de l'enveloppe TF)

L'enveloppe TF,

- ⇒ est décomptée du solde comptable 2020 (ARF N),
- ⇒ peut être utilisée en 2020 et / ou en 2021
- ⇒ peut être modifiée à la baisse ou à la hausse (dans les limites ci-dessous), jusqu'à la clôture de l'exercice 2020

Plafond de l'enveloppe :

- 5% de l'enveloppe 83% pour les CHU
- 10% de l'enveloppe 83% pour les CH
- 20% de l'enveloppe 83% pour les autres établissements

En cas de montant plafond inférieur à 8 000 €, un abondement est effectué par le siège national de l'ANFH ("montant de l'abondement" = "8 000" moins "montant plafond")

Mécanisme 3

Permet un report exceptionnel, au-delà des engagements « ARF N + ARF N++ », dans la limite de 10% de l'enveloppe 83% 2020

Suivi consommation enveloppe Plan au 12/11/2020

Exemple : Etablissement consommant l'intégralité de son enveloppe PLAN avec l'application du mécanisme 1

<i>Etablissement</i>	<i>Report autorisé</i>	<i>Enveloppe 83% réajustée</i>	<i>Recettes de l'année</i>	<i>ARF N</i>	<i>Accordé non engagé</i>	<i>Attente de décision + déc. reportées</i>	<i>Nouveau solde</i>	<i>Total ARF N++</i>	<i>Solde non reportable prévisionnel après utilisation Mécanisme 1</i>
ALP## - CENTRE HOSPITALIER	86 291,17	225 275,50	311 566,67	243 089,80	837,00	0,00	67 639,87	410 878,00	0,00

chiffres susceptibles d'évoluer, en fonction formations réalisées de manière effective sur 2020 et / ou formations annulées : effectuer mise à jour des montants par actions, concernant toutes les natures de dépense (E + D + T), si nécessaire

Suivi consommation enveloppe Plan au 12/11/2020

Exemple : Etablissement consommant l'intégralité de son enveloppe PLAN avec l'application des mécanismes 1 et 2 et/ou 3

Etablissement	Enveloppe 83% réajustée	Nouveau solde	Total ARF N++	Montant utilisé pour couvrir ARF++	Solde comptable prévisionnel après utilisation Mécanisme 1	Hypothèse 1 : l'établissement décide de recourir au Mécanisme 2, à hauteur du solde comptable prévisionnel après utilisation Mécanisme 1		(ou) Hypothèse 2 : l'établissement décide de recourir au Mécanisme 3, à hauteur du solde comptable prévisionnel après utilisation Mécanisme 1		(ou) Hypothèse 3 : l'établissement décide de mobiliser une partie du solde comptable prévisionnel dans le cadre du Mécanisme 2 (par exemple : 5 000 €) et de reporter le montant restant dans le cadre du Mécanisme 3		
						Enveloppe TF mobilisée par l'établissement	Solde comptable prévisionnel 1 après utilisation Mécanisme 2	Montant reporté sur 2021, au-delà des engagements	Solde comptable prévisionnel après utilisation Mécanisme 3	Enveloppe TF mobilisée par l'établissement	Montant reporté sur 2021, au-delà des engagements	Solde comptable prévisionnel après utilisation Mécanismes 2 et 3
ALP##- CENTRE HOSPITALIER	174 138,28	119 093,96	106 500,00	106 500,00	12 593,96	12 593,96	0,00	12 593,96	0,00	5 000,00	7 593,96	0,00

Suivi consommation enveloppe Plan au 12/11/2020

Exemple : Etablissement ne consommant pas l'intégralité de son enveloppe après la mobilisation des 3 mécanismes

Etablissement	Enveloppe 83% réajustée	Nouveau solde	Total ARF N++	Solde comptable prévisionnel après utilisation Mécanisme 1	<i>Enveloppe mobilisée dans le cadre du Mécanisme 2, à hauteur du plafond autorisé (20% enveloppe 83%)</i>	Solde comptable prévisionnel après mobilisation Mécanisme 2	<i>Report exceptionnel dans le cadre du Mécanisme 3, à hauteur du plafond autorisé (10% enveloppe 83%)</i>	Solde non reportable
ALP##- EHPAD	73 247,35	71 562,80	0,00	71 562,80	14 649,47	56 913,33	7 324,74	49 588,59

PAR 2020

	Formations Payantes	Formations gratuites
Thématiques proposées	64	66
Thématiques mises en place	43	40
Nombre de groupes prévus	62	53
Nombre de groupes réalisés	35	28

Parcours « Nouvel arrivant » proposé par l'ANFH Alpes

Au programme de cette "journée d'intégration" :

- **présentation et échanges concernant, les missions et le fonctionnement de l'ANFH, les activités exercées au sein de la délégation, l'offre de services ainsi que les dispositifs d'accompagnement proposés aux établissements et aux agents ;**
- **contenu modulable en fonction des attentes**